

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (18 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	194		194	0,02		
TOTAL (I)	194		194	0,02		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	784 193		784 193	99,75	820 197	96,06
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 753		1 753	0,22	33 605	3,94
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	785 946		785 946	99,98	853 803	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	786 140		786 140	100,00	853 803	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (18 mois)
--------	---	---

FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous total)				
Fonds propres consommables	780 803	99,32	845 294	99,00
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	780 803	99,32	845 294	99,00
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900	0,11	900	0,11
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	4 437	0,56	7 609	0,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	5 337	0,68	8 509	1,00
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	786 140	100,00	853 803	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (18 mois)		Variation absolue (18 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations									
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens									
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services									
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation									
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible		64 490		12 274		52 216		425,42	
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels									
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières									
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges									
Utilisations des fonds dédiés									
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)		64 490		12 274		52 216		425,42	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks									
Autres achats et charges externes		18 832		916		17 916		N/S	
Aides financières									
Impôts, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
Dotations aux provisions									
Reports en fonds dédiés									
Autres charges		50 000		40 000		10 000		25,00	
Total des charges d'exploitation (II)		68 832		40 916		27 916			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-4 342		-28 641		24 299		84,84	
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés		18 487		31 705		-13 218		-41,68	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change				5 123		-5 123		-100,00	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		103				103		N/S	
Total des produits financiers (III)		18 590		36 828		-18 238		-49,51	
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change		9 810		577		9 233		N/S	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements									
Total des charges financières (IV)		9 810		577		9 233		N/S	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		8 779		36 250		-27 471		-75,77	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (18 mois)	Variation absolue (18 mois)	%
------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 437	7 609	-3 172	-41,68
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 437	7 609	-3 172	-41,68
Total des produits (I + III + V)	83 080	49 102	33 978	69,20
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	83 080	49 102	33 978	69,20
EXCEDENT OU DEFICIT				

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Annexe Fonds de dotation

KSR LEMONNIER - 925209314
55 Rue de Rome 75008 PARIS

PREAMBULE

1- Description de l'objet social de l'entité

premièrement, de mener ou financer toute action d'intérêt général en faveur des personnes en difficulté, et notamment des personnes sans domicile fixe ou en situation de précarité, des femmes victimes de violences, des personnes âgées en situation d'isolement, etc. ;

deuxièmement, d'apporter son concours, de manière directe ou indirecte, à des actions ou projets en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations ;

troisièmement, d'apporter son concours direct ou indirect à toute action ou projet ayant pour objet (i) d'apporter un soutien matériel, éducatif et/ou psychologique aux mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitances ou de négligences graves et/ou confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre et/ou (ii) de permettre aux enfants placés dans les différents dispositifs d'aide à l'enfance et membres d'une même fratrie de grandir ensemble au sein de structures d'accueil dédiées ;

quatrièmement, de concourir, directement et indirectement, à la protection de l'environnement – et plus précisément d'œuvrer en faveur de la reforestation, de la préservation des océans ainsi que de toute autre étendue du globe terrestre couverte par l'eau (mers, lacs, cours d'eau, etc.) – ainsi qu'à la protection des animaux au sens large, notamment au travers de projets menés en faveur des animaux victimes de maltraitances ou de négligence, ou encore des espèces menacées ;

cinquièmement, d'apporter son soutien, de manière directe ou indirecte, à toute action visant à la protection de la santé physique et mentale, notamment au travers de projets dédiés à la lutte contre le cancer, les maladies mentales, les différentes formes d'addiction (alcoolisme, etc.), ou encore à l'éducation sanitaire de la population ;

sixièmement, de mener ou financer toute action permettant de garantir l'effectivité de l'accès de tous à l'enseignement scolaire et/ou de promouvoir la démocratisation des études supérieures ;

septièmement, de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques auprès du grand public ainsi qu'à la démocratisation des disciplines artistiques telles que la danse, le théâtre et la musique ;

huitièmement, et en dernier lieu, d'apporter son soutien, de manière directe ou indirecte, à toute action visant à la promotion et à la démocratisation des jeux d'échecs.

2- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Dans le cadre strict de la réalisation de son objet, le fonds de dotation pourra notamment :

- agir directement par le biais d'un programme d'actions propres ;
- apporter son soutien financier direct :
 - à des organismes ayant pour objet d'apporter une assistance, sous quelque forme que ce soit (aide pécuniaire, fourniture de repas, de vêtements ou d'hébergement, aide à l'insertion professionnelle, mise en place de mécanismes de solidarité intergénérationnelle, etc.), aux personnes en difficulté visées au premier point ci-dessus ;
 - à des organismes ayant pour objet de mettre en œuvre des actions en faveur de l'égalité des chances et/ou des actions d'accompagnement, d'aide et de soutien aux victimes de discriminations ;
 - à des organismes ayant pour objet d'apporter une assistance matérielle, financière ou sous toute autre forme aux mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitance ou de négligences graves ou en situation de précarité ;
 - à tout projet en lien avec la reforestation, la protection des océans et des étendues d'eau, et/ou la protection des animaux au sens large et/ou à tout projet de sensibilisation en relation avec les thématiques précitées et présenté par un organisme d'intérêt général ;
 - à des organismes ayant pour objet de promouvoir la santé physique et mentale, notamment au travers de campagnes de dépistage et/ou de sensibilisation ;
 - à des organismes dont l'activité est d'agir en faveur de l'effectivité de l'accès de tous à l'enseignement scolaire et/ou de promouvoir la démocratisation des études supérieures ;
 - à des organismes dont l'activité est consacrée, à titre prépondérant, à la diffusion des connaissances scientifiques auprès du grand public ;
 - à des organismes dont l'activité est consacrée, à titre prépondérant, à la mise en œuvre d'actions visant (i) à favoriser la démocratisation de la pratique des disciplines artistiques telles que la danse, la musique et la théâtre, et (ii) à améliorer la connaissance du patrimoine artistique ;
 - à des organismes ayant pour vocation de promouvoir la visibilité et la pratique des jeux d'échecs, tels que les clubs amateurs.
- conduire des actions de communication et de sensibilisation afin de faire connaître et de promouvoir les actions et projets soutenus, de prospecter, d'informer les donateurs et le public, et de mettre en contact des porteurs de projets avec le public bénéficiaire.

Plus généralement, le fonds de dotation accomplira toutes opérations, sous quelque forme que ce soit, en France, dans le cadre de l'Union Européenne ou plus largement à l'étranger pouvant se rapporter, directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objet similaires ou connexes, ou susceptibles d'être utiles aux actions ci-dessus ou d'en faciliter la réalisation et le développement.

3- Description des moyens mis en œuvre

Afin de développer son objet social, le fonds de dotation pourra, notamment :

- financer et favoriser le développement de toute œuvre d'intérêt général participant à son objet ;
 - développer des partenariats avec tout organisme exerçant des activités similaires ou connexes ;
 - soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires au sien ou se situant dans le prolongement des siens ;
 - procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
 - favoriser l'emploi de ses actifs au profit d'œuvres exerçant des activités conformes à son objet ;
 - prêter, louer et mettre à disposition des moyens matériels et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
 - organiser des colloques, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
 - éditer toutes publications et autres documents d'information ;
- et, plus généralement encore, procéder à toutes opérations pouvant se situer dans le prolongement direct de l'objet social et d'intérêt général du fonds

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Il s'agit du deuxième exercice depuis la création du fonds de dotation.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 786 140,36 €.

Le résultat net comptable est à néant.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Les dons effectués au titre de l'exercice sont les suivants :

2025	10-juin	CIWF FRANCE	10 000,00 €
2025	10-juin	ASSOCIATION AGAINST MALA	10 000,00 €
2025	10-juin	MIRACLE FEET E.V.	10 000,00 €
2025	10-juin	HELLEN KELLER	10 000,00 €
2025	02-sept	MIEUX DONNER FOND	10 000,00 €

- Le Fonds de dotation KSR LEMONNIER n'a pas fait appel à la générosité publique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, KSR LEMONNIER n'a bénéficié d'aucune ressource, directe ou indirecte, provenant de l'étranger, lesquelles ont fait l'objet, conformément au décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 de l'établissement d'un tableau des avantages et des ressources provenant de l'étranger :

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES

PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE CLOTURANT AU 31.12.2025

Etat du contributeur	Date de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de la ressource	Caractère direct ou indirect de la ressource	Mode de paiement	Montant net de la ressource
Total des ressources reçues en provenance du Royaume-Uni au titre de l'exercice clos le 31.12.2025						0 €
Total des ressources reçues en provenance des Etats-Unis au titre de l'exercice clos le 31.12.2025						0 €

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Contexte réglementaire

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers a modifié le Plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03). Pour les organismes sans but lucratif, ces évolutions ont été transposées dans le règlement ANC n° 2018-06 par le règlement ANC n° 2023-03.

Ces dispositions sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément :

- au règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général ;
- au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n° 2023-03 coordonnant les adaptations applicables aux entités à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables ;
 - indépendance des exercices.
- Les comptes annuels ont été établis selon la méthode des coûts historiques.

Changements de méthodes – application du règlement ANC n° 2022-06

A compter du 1er janvier 2025, l'association applique pour la première fois les dispositions issues du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, transposées aux organismes sans but lucratif par le règlement ANC n° 2023-03.

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été adaptés afin de tenir compte des nouveaux modèles de présentation prévus par le règlement ANC n° 2022-06. Les principales évolutions concernent :

- la nouvelle présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression des transferts de charges ;
- le regroupement des charges constatées d'avance avec les créances ;
- la présentation distincte des frais d'établissement ;
- la modernisation des tableaux de l'annexe

Permanence des méthodes

Sous réserve des évolutions décrites ci-dessus liées à l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03, les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2025.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		194		194
TOTAL		194		194

Amortissements : Néant

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Disponibilité	785 946		
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	785 946		

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Dont générosité du public					
Situation nette					
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables	845 294			64 490	780 803
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	845 294			64 490	780 803
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat : Néant

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	900			
Dettes fiscales et sociales	4 437			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 337			

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'engagements et sûretés réelles consenties